

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 MARS 2023

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 mars 2023 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers :

M. Teddy Chiasson	M. Fernando Sanchez
M. Anthony Laroche	M. Roger Heath
M. Peter Buzzell	

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19 h 07 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Nicolas Ouimette demande si la municipalité prévoit faire du rechargement de gravier sur le chemin Maltais. Il demande aussi les raisons pourquoi le chemin Major sera fermé à la circulation.

Un citoyen demande s'il doit obtenir un permis pour tourber son terrain et si l'arrosage est permis.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-06/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

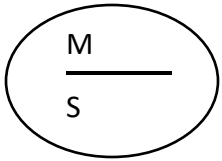
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

2023-03-06/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2023.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2023-03-06/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) CCU : Réunion le 27 février. Voir résolutions 8.3 et 8.4.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2023-03-06/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no.9427 à 9453 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 115 947.08 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

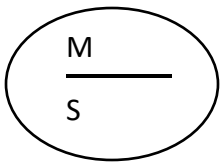
7.3.1 DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT À LA CIBC

2023-03-06/5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville dispose d'une enveloppe de 715 945 \$ provenant du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être dépensé en 2023 selon les priorités établies par le programme ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus et approuvés par le ministère sont ceux reliés à la réfection des rues Champagne et de l'Église au coût soumissionné de 945 815 \$ incluant les taxes ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE le programme rembourse les dépenses à la suite de la preuve qu'elles ont été faites selon la programmation des travaux, et ce, seulement une fois par année, soit le 15 mars ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention de 715 945 \$ sera dépensé en été 2023 et remboursé par le programme seulement le 15 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut absorber la totalité de ce montant en attendant le remboursement :

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ce qui confirme le remboursement des sommes au 15 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à demander à la CIBC :

- D'augmenter la marge de crédit de 200 000 \$ à 700 000 \$, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} mai 2024.
- De conserver, au 1^{er} mai 2024, une marge de crédit permanente de 400 000\$ plutôt que 200 000\$.

7.3.2 ACHAT DE L'IMMEUBLE DE LA FONDATION DIXVILLE

2023-03-06/6

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-16/7 concernant l'immeuble sis au 401, rue St-Alexandre (lots 5 792 858 et 5 793 721) ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'acte de vente a été produit par Maître Francoeur ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Mairesse et le Directeur général à signer l'acte de vente avec la Fondation Dixville selon les modalités de l'offre d'achat de la résolution 2023-01-16/7.

7.3.3 ACHAT DES IMMEUBLES DU CRDITED-ESTRIE

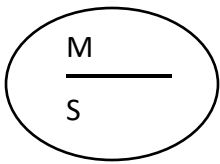
2023-03-06/7

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-16/6 concernant les immeubles sis aux adresses et lots 5 792 183, 5 792 859 (350 à 400, rue St-Alexandre), 5 792 860 (301, rue St-Alexandre), 5 792 866 (300, rue St-Alexandre), 5 792 872, 5 792 899 et 5 793 451 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'acte de vente a été produit par Maître Francoeur et est en attente d'approbation du Conseil du Trésor ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Mairesse et le Directeur général à signer l'acte de vente avec le CRDITED de l'Estrie selon les modalités de l'offre d'achat de la résolution 2023-01-16/6.



PROCÈS-VERBAUX



7.3.4 AVIS D'INTENTION

ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIR DE LA VILLE DE COATICOOK ET LA RÉPARTITION DE LA DETTE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA DE COATICOOK

CONSIDÉRANT la résolution no. 2022-11-07/5 qui accepte la dernière proposition de la Ville de Coaticook, soit la proposition du 20 octobre 2022 avec une répartition de l'augmentation des coûts sur 5 ans ;

CONSIDÉRANT la proposition de la municipalité de Compton d'une entente transitoire d'une année, souhaitant plus de temps pour déposer de nouveaux scénarios ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente transitoire doit être unanime pour les 11 municipalités, sinon les municipalités seront appelées à se prononcer sur l'offre initiale de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Dixville est satisfait de la proposition de la Ville de Coaticook ainsi que des services loisirs reçus par cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE les discussions pour en venir à une entente avec la Ville de Coaticook perdurent depuis le mois de mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude qui perdure quant aux intentions de certaines municipalités crée un mécontentement au niveau de la population et de l'inquiétude quant à la surprime à payer ;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal est déjà adopté par les municipalités et limite la marge de manœuvre de certaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de signaler notre intention :

DE réitérer notre volonté à signer l'offre de la Ville de Coaticook.

DE refuser la proposition de la municipalité de Compton pour une entente transitoire.

DE faire parvenir une copie de cet avis à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook pour faire part de notre intention de ne pas signer l'entente transitoire et inviter les municipalités à se positionner par écrit au cours des prochaines semaines afin d'éviter les malentendus ou des déceptions.

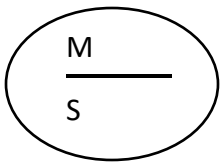
7.3.5 RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

2023-03-06/9

CONSIDÉRANT une possible élection le 23 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections établit un salaire minimum pour le personnel électoral, selon le poste, mais que le conseil municipal peut augmenter ces salaires ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'établir la rémunération du personnel électoral pour 2023 à 20\$ l'heure.



PROCÈS-VERBAUX



7.3.6 ACHAT DU LOT 5 793 233 SUITE À L'ADJUDICATION DE LA VENTE POUR TAXES

2023-03-06/10

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est vue adjugée à l'enchère publique le lot 5 793 233, immeuble appartenant à la School Commissioners of the Barford ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été le seul enchérisseur pour la somme de 717.75\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents pour procéder à la transaction d'achat.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 DEMANDE D'APPUI – DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE SUR LE LOT 5 792 787

2023-03-06/11

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 75 chemin Lessard dépose une demande de démolition à la municipalité pour sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence ne figure pas dans la liste des bâtiments patrimoniaux de l'annexe 1 du règlement 250-23 relatif à la démolition des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a pris feu, qu'il est détérioré de l'intérieur, mais que la compagnie d'assurance le considère récupérable et qu'il pourrait être rénové ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire tout de même démolir et reconstruire à neuf ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Communication et de la Culture demande un avis formel montrant que la municipalité est d'accord pour la démolition ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville appuie la demande de démolition déposée par le propriétaire du 75, chemin Lessard.

8.2 DEMANDE AU FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE POUR LE PROJET PUMPTRACK

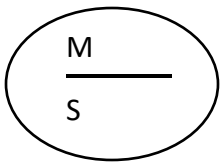
2023-03-06/12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer ses infrastructures sportives et récréatives et que certaines actions ont aussi été soulevées dans le cadre de la Politique familiale et des aînés 2020-2024, de même que dans le Plan stratégique de développement durable 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire demander au FVMV pour compléter le montage financier du projet de pumptrack ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dixville autorise la présentation du projet d'aménagement d'une piste à rouleaux (Pumptrack) au fonds vitalité des milieux de vie ;



PROCÈS-VERBAUX



QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Dixville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet.

8.3
2023-03-06/13

DEMANDE DE PIIA N° 2023-01 AU 364 RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de PIIA pour permettre une rénovation au 364, rue de l'Église ;

ATTENDU QUE la rénovation consiste à enlever une galerie dans la cour arrière, à condamner la porte existante donnant sur la galerie et à finir le mur extérieur avec le même revêtement de vinyle ;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de PIIA ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA n° 2023-01 pour permettre les travaux de rénovation au 364, rue de l'Église.

8.4
2023-03-06/14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-01 AU 295 ROUTE 147

ATTENDU QUE la résidence du 295, route 147 a été détruite par le feu et les propriétaires veulent reconstruire ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation de la nouvelle résidence avec une marge avant de 12 mètres de la route 147 ;

ATTENDU QUE le règlement exige une marge avant de 22 mètres ;

ATTENDU QUE si la résidence était implantée à 22 mètres de la route 147, la cour arrière serait très étroite, soit 10 mètres de profond ;

ATTENDU QU'il serait dangereux pour les enfants de jouer dans la cour avant à cause du manque d'espace à l'arrière ;

ATTENDU QUE la résidence détruite par le feu était à 5 mètres de marge avant ;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2023-01 pour permettre l'implantation de la résidence du 295, route 147 avec une marge avant de 12 mètres de la route 147 ;

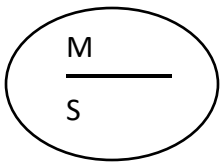
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Peter Buzzell et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2023-01 pour permettre l'implantation de la résidence du 295, route 147 avec une marge avant de 12 mètres de la route 147.

8.5
2023-03-06/15

AUTORISATION À « GARNOTTE ORGANISATION »

CONSIDÉRANT QUE GARNOTTE ORGANISATION, un OSBL associé au Club Cycliste de Sherbrooke, organise un événement le 17 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec demande une autorisation d'emprunter les chemins et les routes de Dixville ;



PROCÈS-VERBAUX



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser GARNOTTE ORGANISATION à emprunter les chemins et les routes de Dixville pour son événement le 17 juin 2023.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N^o 251-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS LIÉES AUX CANTINES ET CERTAINS ÉLÉMENTS LIÉS AUX USAGES

2023-03-06/16

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 251-23 modifiant le règlement de zonage.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Des copies du présent projet de règlement sont disponibles pour consultation.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Annie Martel demande des informations supplémentaires sur le point 7.3.1 concernant l'augmentation de la marge de crédit et du taux d'intérêt.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-03-06/17

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19 h 48.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.